



**Hélène LANCEY**  
Syndicat National des Journalistes

Veurey, le 10 juin 2004

Chère collègue,

Nous avons demandé au Secrétaire du Comité d'Entreprise AGI de porter à l'ordre du jour du CE du 24 juin le vote d'un droit d'alerte, avec les questions ci-jointes.

Nous vous invitons à voter avec nous, pour le déclenchement de ce droit.

Bien entendu, nous vous laissons le loisir d'ajouter des questions à votre convenance.

Syndicalement,

Eduardo MORGAN-TIRADO  
Secrétaire général  
FILPAC-CGT DAUPHINE LIBERE